

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges Universitaires

N° :1708 /D.C.E.U/

Alger, 11 juillet 2024

**Messieurs les Présidents
des conférences régionales universitaires**

Objet: A/S Coopération technique algéro-japonaise

Dans le cadre de la coopération technique algéro-japonaise, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, émanant de l'Ambassade du Japon en Algérie, les formulaires à renseigner par les établissements d'enseignement supérieur, qui souhaiteraient présenter des projets de coopération technique par le biais de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

A cet effet, la JICA souhaiterait recevoir avant le **15 août 2024**, les propositions en question, en tenant compte de ce qui suit :

- L'intitulé du projet doit inclure le mot « Projet » ;
- Les projets relatifs à « l'expert individuel » et à « la formation individuelle » ne doivent pas inclure le mot « Projet » ;
- L'intitulé du projet ne doit pas inclure ni le nom du pays ni le type de coopération technique ;
- La première lettre de chaque mot de l'intitulé du projet doit être en majuscule.

Je vous saurai gré de bien vouloir procéder à une large diffusion de cet appel auprès de tous les établissements universitaires et de nous faire parvenir les formulaires renseignés avant le lundi 05 août 2024, en vue de les faire parvenir dans les temps requis aux instances concernées.

Considération distinguée.

P/Le Directeur, P.I

